



Délai de reception de l avis à victime

Par **télie**, le **01/09/2008 à 15:51**

BonjourrrrrJ ai été victime d un accident de la circulation le 20 octobre 2007 , j ai porté plainte contre le responsable . Mon assureur m a dit que j allais recevoir un avis à victime afin de me porter partie civile rrrncela va faire bientôt 1 an et pas de nouvelles , quels sont les délais habituels pour recevoir cette convocation au tribunal ?rrrnj etais sur un trottoir et renversé par une voiture qui a franchi une ligne blanche donc je suppose que le procureur ne va pas classer ma plainte sans suite rrrnMerci pour vos réponses

Par **ENG**, le **01/09/2008 à 18:58**

Bonjour Télie,rrrnA priori en effet il n'y a pas de risque qu'il y ait un classement sans suite dans cette affaire.rrrnEn fait les délais peuvent varier suivant la complexité de votre affaire ou également de ...l'encombrement des tribunaux.rrrnLe meilleur moyen de savoir se serait d'appeler directement le greffe pénal (service audience) du Tribunal correctionnel (Tribunal de Grande Instance du lieu de l'accident) ou éventuellement de solliciter l'intervention d'un Avocat.rrrnPour des raisons techniques (présentation de votre dossier et aussi risque de perte de temps) il serait d'ailleurs préférable que vous passiez par un avocat.rrrnBon courage.rrrnENGrrn<http://consodroit.fr>

Par **Tisuisse**, le **02/09/2008 à 09:20**

De toute façon, la "constitution de partie civile" est fortement conseillée, et toujours via un avocat.

Par **télie**, le **02/09/2008** à **13:50**

merci pour vos renseignements
Bonne fin de journée